

TARIFS 2025 - 2026

MONTANT ESTIMÉ ⁽¹⁾ DES VERSEMENTS MENSUELS SUR 10 MOIS	Contribution des familles et Internat	Contribution des familles + Demi-pension 5 repas	Contribution des familles + Demi-pension 4 repas	Contribution des familles = Externat ⁽²⁾
COLLEGE	--	166.50€	144.00€	58.50€
LYCEE GENERAL + STMG + TERM STHR	405.50€	172.00€	150.00€	69.50€
2NDE STHR	415.00€	193.00€	172.00€	93.50€
1ERE STHR	400.00€	179.50€	161.00€	93.50€
3 PREPA-METIERS	--	169.00€	148.50€	69.50€
2NDE PRO MHR	400.00€	186.50€	167.00€	93.50€
2 ^{NDE} PRO ASSP + MRC	376.00€	162.50€	143.00€	69.50€
1 ERE PRO CUISINE + CSR	402.00€	190.00€	172.00€	103.00€
1ERE PRO ASSP	361.50€	169.00€	148.50€	69.50€
1ERE PRO MCV	361.50€	156.00€	138.00€	69.50€
TERM PRO CUISINE + CSR Repas TP soir	331.50€	148.00€	133.00€	77.00€
TERM PRO MCV + ASSP	361.50€	141.00€	126.00€	69.50€
2NDE CAP CUISINE + HCR	400.00€	183.50€	164.50€	93.50€
TERM CAP CUISINE + HCR	354.00€	150.00€	133.50€	69.50€

(1) Ce montant sera réajusté lors de la facturation annuelle.

Une régularisation sera effectuée lors de la réception des notifications de bourses en collège et lycée.

(2) Les élèves externes qui souhaitent prendre des repas occasionnels doivent charger leur carte à l'accueil ou sur Ecole Directe. **Le coût unitaire est de 6.80€**

Les périodes de stages sont déduites du montant pour le lycée professionnel.

BTS Tourisme	1 630€ à l'année Possibilité de payer mensuellement en 7 fois : Acompte 83€ puis 7 prélèvements mensuels de 221 €
---------------------	---

UFA	Pas de contribution des familles
------------	----------------------------------

· **La contribution des familles** : elle sert à couvrir les dépenses non prises en charge par l'Etat, comme les frais de grosses réparations ou de construction, le loyer immobilier, les activités liées à l'animation pastorale. La gratuité de la contribution des familles est accordée à compter du 3^{ème} enfant scolarisé dans le groupe scolaire de l'A.E.P.

Seule une absence continue d'au moins deux semaines pour raison médicale peut donner lieu à un remboursement des repas.

· **La carte d'identité scolaire** : carte 7 €

Ces montants ne couvrent pas :

· **La cotisation A.P.E.L.**, consulter les documents de l'Association des Parents d'Élèves, joints à ce courrier.

· **L'étude** : une étude surveillée et encadrée est proposée aux Collégiens les lundi, mardi et jeudi de 17h00 à 18h00. Le tarif trimestriel est le suivant : **21 € par trimestre pour un soir d'étude**